

OBJET :

**CONVENTION DE
PARTENARIAT
POUR LA MISE
EN ŒUVRE
DU PAEC FOREZ,
MONTS, PIEMONTS
ET CAPTAGES**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 06 décembre 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 13 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Thierry CHAVAREN, Evelyne CHOUVIER, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Pierre DREVET, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Michel ROBIN, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Pierre BARTHELEMY par Jean-Marc BEYSSAC, Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Julien RONZIER par Annie DETHY

Pouvoirs : Hervé BEAL à Pierre VERDIER, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Martine CHARLES à Marcelle DJOUHARA, Laure CHAZELLE à Pierre-Jean ROCHETTE, Jean-Baptiste CHOSSY à Olivier JOLY, Béatrice DAUPHIN à René FRANÇON, Julien DEGOUT à Frédérique SERET, Géraldine DERGELET à Gérard VERNET, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Catherine DOUBLET à Cindy GIARDINA, Daniel DUBOST à Jean-René JOANDEL, Paul DUCHAMPT à Christophe BAZILE, Jean-Marc DUMAS à Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Flora GAUTIER à Alain LAURENDON, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Valérie HALVICK à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20221213-20221213_CC_D26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Affichage : 21/12/2022



François FORCHEZ, Frédéric MILLET à Frédéric PUGNET, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Pascal ROCHE à David SARRY, Christian SOULIER à Annick BRUNEL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Yannick TOURAND à Patrick ROMESTAING

Absents excusés : Christiane BRUN-JARRY, Bertrand DAVAL, André GACHET, Martine MATRAT, Gérard PEYCELON, Monique REY

Secrétaire de séance : Claudine COURT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	97
Nombre de membres suppléés	8
Nombre de pouvoirs :	25
Nombre de membres absents non représentés :	6
Nombre de votants :	122

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'environnement,

Considérant que Loire Forez agglomération a déposé une candidature pour la mise en place d'un projet agro-environnemental et climatique pour la période 2023-2027,

Ce projet se décline en mesures agro-environnementales et climatiques (aides directes aux agriculteurs dans le cadre des fonds européens de la politique agricole commune) et en actions complémentaires constituant un projet de territoire. Le périmètre proposé porte sur une partie du territoire englobant les Monts du Forez, le piémont du Forez et les enveloppes surfaciques de trois des quatre captages prioritaires Grenelle du département de la Loire (Les Giraudières, Balbigny, Echancieux) animés par Loire Forez agglomération.

Ce projet s'inscrit d'une part dans le cadre des documents d'objectifs Natura 2000 (porté par Loire Forez agglomération) et d'autre part dans les contrats territoriaux de gestion des bassins versants avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Ce programme a pour objectif, dans la continuité du précédent projet agro-environnemental et climatique sur les Hautes Chaumes et piémont du Forez de maintenir et développer des pratiques agricoles en cohérence avec les enjeux biodiversité, qualité d'eau, et adaptation au changement climatique.

L'élaboration de ce projet s'est faite dans le cadre d'une concertation avec les acteurs du territoire et s'appuie sur des partenariats opérationnels. Afin de permettre aux exploitants de contractualiser des mesures agro-environnementales et de les mettre en œuvre, il est nécessaire de réaliser des diagnostics d'exploitations agricoles, d'élaborer des plans de gestion des surfaces herbagères et des zones humides, de mettre en place des actions de formation, et de proposer un accompagnement individuel et collectif aux changements et maintiens de pratiques vertueuses pour l'environnement.

Il est proposé d'approuver la convention de partenariat et d'autoriser le président à signer à la signer avec :

- Le département de la Loire,
- La commune de Balbigny,
- Le syndicat mixte du parc naturel régional Livradois-Forez
- Le conservatoire des espaces naturels de Rhône-Alpes
- La chambre d'agriculture de la Loire

La présente convention signée pour une durée de 6 ans, porte sur la définition et la répartition des rôles de chaque partenaire dans la mise en œuvre du projet agro-environnemental et climatique Forez, Monts, Piémont et Captages.

Concernant le financement de l'opération partenariale, il est précisé que chaque signataire porte ses propres dépenses et reçoit une subvention individualisée dans le cadre des soutiens

à l'animation financée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, ou tout autre dispositif de financement auquel chaque signataire a accès.

Il est également précisé, qu'un comité partenarial, réunissant l'ensemble des partenaires de l'opération collaborative est mis en place jusqu'au terme de la convention.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat avec les partenaires cités ci-dessus pour une durée de 6 ans,
- autoriser le Président ou son représentant à la signer.

Après avoir délibéré par 122 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve la convention de partenariat avec les partenaires cités ci-dessus pour une durée de 6 ans,
- autorise le Président ou son représentant à la signer.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 13 décembre 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance